Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
BP 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

MAGELLAN - Me Emmanuelle LIESS-NUSSBAUMER

3 place Brant
67000 Strasbourg

V/REF :
N/REF : 85 B 282 / 2011-A-2764

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 19/08/2011,

PV des décisions de l'actionnaire unique du 30/06/2011
- Nomination administrateurs

P.V. du conseil d'administration du 30/06/2011
- Modification de la composition du conseil d'administration

Lettre d'acceptation des fonctions de membre du C.A. de M. Marc GEISSERT du 30/06/2011

Lettre d'acceptation des fonctions de membre du C.A. de M.Yves PONTIDA du 30/06/2011

Lettre d'acceptation des fonctions de membre du C.A. de M. Olivier FLEURETTE du 30/06/2011

Concernant la société

ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION
Société anonyme
rue du Pourquoi Pas
68600 Volgelsheim

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2764 le 19/08/2011

R.C.S. COLMAR TI 334 202 504 (85 B 282)

Fait à COLMAR le 19/08/2011,

Le Greffier

ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION - ABEDIS

Société Anonyme au capital de 220.000 €

Siège social : 12 rue du Pourquoi Pas
68600 VOGELSHEIM

RCS COLMAR 334 202 504

- :- :- :-

85 B 382

TRIBUNAL D'INSTANCE
19 AOUT 2011
68020 COLMAR Cedex

A 2764

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2011

L'an deux mille onze,

Le trente juin,

A l'issue des cessions d'actions intervenues ce jour, la société **BRASSERIES KRONENBOURG**, société par actions simplifiée au capital de 547.891.076,78 euros ayant son siège social 68 route d'Oberhausbergen à 67200 STRASBOURG immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 775 614 308, représentée par Monsieur Yves PONTIDA, en sa qualité de Fondé de pouvoirs,

Actionnaire Unique de la société ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION - ABEDIS, société anonyme au capital de 220.000 €, divisé en 10.000 actions de 22 € chacune,

Monsieur Jean-Marc KRIEGER, co-Commissaire aux Comptes titulaire, est absent.

La société SFW Consultant, co-Commissaire aux comptes titulaire, est absente.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à la nomination de nouveaux administrateurs,
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire Unique, après avoir pris connaissance des démissions en qualité d'administrateurs de :

- Monsieur Alain BEUCHER
- Madame Mireille BEUCHER

décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveaux administrateurs, en adjonction du membre du Conseil d'Administration actuellement en fonction, la société BRASSERIES KRONENBOURG :

- Monsieur Yves PONTIDA demeurant 1 rue Schumann 67000 STRASBOURG
- Monsieur Marc GEISSERT demeurant 10 rue Catherine de Bourgogne 67000 STRASBOURG
- Monsieur Olivier FLEURETTE demeurant 7 Allée de la Pépinière, Résidence les Floralises à 68180 HORBOURG-WIHR

et ce, pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les nouveaux administrateurs ont déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et qu'ils n'exerçaient aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Actionnaire Unique.

BRASSERIES KRONENBOURG
représentée par M. Yves PONTIDA



ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION - ABEDIS

Société Anonyme au capital de 220.000 €

Siège social : 12 rue du Pourquoi Pas
68600 VOGELSHEIM

RCS COLMAR 334 202 504

- :- :- :-

TRIBUNAL D'INSTANCE
19 AOUT 2011
68020 COLMAR Cedex

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2011

L'an deux mille onze,

Le trente juin,

A dix-neuf heures,

Les administrateurs de la société ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION - ABEDIS se sont réunis en Conseil, dans les locaux du cabinet MAGELLAN – 3 Place Brant 67000 STRASBOURG, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

- Monsieur Laurent FRITIG, représentant permanent de la société BRASSERIES KRONENBOURG est absent
- Monsieur Olivier FLEURETTE est présent
- Monsieur Marc GEISSERT est absent
- Monsieur Yves PONTIDA est présent

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Yves PONTIDA préside la séance.

Monsieur Olivier FLEURETTE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président de séance informe le Conseil de la décision de Monsieur Alain BEUCHER de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

Il indique également que Monsieur Alain BEUCHER ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

En conséquence, le Président de séance demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission.

La candidature de Monsieur Olivier FLEURETTE aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité :

Monsieur Olivier FLEURETTE
demeurant 7 Allée de la Pépinière, Résidence les Floralises à 68180 HORBOURG-WIHR

en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Alain BEUCHER, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Olivier FLEURETTE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier FLEURETTE organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Olivier FLEURETTE préside alors la réunion.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Alain BEUCHER occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Olivier FLEURETTE, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Olivier FLEURETTE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Olivier FLEURETTE jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur inopposable aux tiers, Monsieur Olivier FLEURETTE devra recueillir l'autorisation préalable de la société BRASSERIES KRONENBOURG (Monsieur Marc GEISSERT ou Monsieur Laurent FRITIG ou Monsieur Yves PONTIDA), pour toute opération dépassant le cours normal des affaires, et notamment :

- à ne pas décider une augmentation des salaires / rémunérations ou l'attribution d'une prime ou avantage de quelque nature que ce soit procéder à des avenants aux contrats de travail,
- à ne conclure aucun contrat ou embauche en CDI ou CDD supérieur à 3 mois,
- à ne procéder à aucun licenciement ni rupture conventionnelle,
- à ne consentir aucune garantie ou caution,
- à ne souscrire aucun crédit,
- à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'immobilisations d'un montant supérieur à 5.000 €,
- à ne procéder à aucun transfert d'activité sous quelque forme que ce soit,
- plus généralement, à ne pas prendre un engagement significatif.

REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil rappelle que Monsieur Olivier FLEURETTE est actuellement lié à la Société par un contrat de travail de Directeur de Site.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- que le contrat de travail de Monsieur Olivier FLEURETTE est suspendu pendant la durée d'exercice de son mandat social.

- que Monsieur Olivier FLEURETTE pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat de Président Directeur Général.

  Monsieur Olivier FLEURETTE bénéficiera au titre de Président Directeur Général des mêmes rémunérations et avantages quelconque ou de rémunérations et avantages équivalents que ceux résultant de son contrat de travail du 10 avril 2008 ou tous avenants écrits ou non ou que lui confère actuellement l'exercice de son activité salariée, à l'exception de rémunérations ou d'avantages interdits par des dispositions d'ordre public à raison de l'exercice de son mandat social.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Olivier FLEURETTE et à Me Emmanuelle LIESS-NUSSBAUMER, Avocat au Barreau de STRASBOURG y demeurant 3 Place Brant 67000 STRASBOURG, ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président Directeur Général et un Administrateur.

Le Président Directeur Général
M. Olivier FLEURETTE

Un Administrateur
M. Yves PONTIDA

Marc GEISSERT
32, rue de la baronne d'Oberkirch
67000 STRASBOURG

TRIBUNAL D'INSTANCE
19 AOUT 2011
68020 COLMAR Cedex

ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION – ABEDIS
12 rue du Pourquoi Pas
68600 VOGELSHEIM

Le 30 juin 2011

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je déclare accepter les fonctions de membre du Conseil d'Administration de votre Société et ceci à compter de ma nomination.

Je vous prie de croire, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Marc GEISSERT

Yves PONTIDA
1 rue Schumann
67000 STRASBOURG

TRIBUNAL D'INSTANCE
19 AOUT 2011
68020 COLMAR Cedex

ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION – ABEDIS
12 rue du Pourquoi Pas
68600 VOGELSHEIM

Le 30 juin 2011

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je déclare accepter les fonctions de membre du Conseil d'Administration de votre Société et ceci à compter de ma nomination.

Je vous prie de croire, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Yves PONTIDA



Olivier FLEURETTE
7 Allée de la Pépinière
Résidence les Floralises
68180 HORBOURG-WIHR

TRIBUNAL D'INSTANCE
19 AOUT 2011
68020 COLMAR Cedex

ALAIN BEUCHER DISTRIBUTION – ABEDIS
12 rue du Pourquoi Pas
68600 VOGELSHEIM

Le 30 juin 2011

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je déclare accepter les fonctions de membre du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général de votre Société et ceci à compter de ma nomination.

Je vous prie de croire, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Olivier FLEURETTE

